



Vous voulez interrompre votre grossesse ?



Quelles sont les étapes de l'IVG ?

(Interruption Volontaire de Grossesse)

L'IVG ou Interruption Volontaire de Grossesse,

c'est vouloir arrêter une grossesse pour des raisons personnelles.

Les femmes de tous les âges peuvent demander une IVG.

L'Assurance maladie paie complètement

les frais des examens et de l'IVG.



L'IVG se fait en 3 temps.

1. Avant l'IVG : 2 étapes	2
Étape n°1 : la consultation d'information	3
Étape n°2 : votre consentement	6
2. l'IVG	8
1. L'IVG médicamenteuse	9
2. L'IVG instrumentale	13
3. Après l'IVG : votre suivi	17

Quels sont les effets secondaires après l'IVG médicamenteuse ?

Les complications après l'IVG sont rares.

Le plus souvent les effets indésirables ou gênants sont :

- des douleurs dans le bas du ventre, un peu comme les règles
- des saignements
- des nausées, vomissements, ...

Ces signes ne doivent pas vous inquiéter.

Le professionnel de santé peut vous prescrire des anti-douleurs si nécessaire.

Les signes qui doivent vous inquiéter sont :

- des vomissements moins de 30 minutes après la prise des médicaments ;
- plus de 38 degrés de fièvre ;
- des pertes de sang très importantes.

Par exemple si vous devez changer de serviette taille maxi pour les règles toutes les 30 minutes pendant 2 heures ;

- des nombreuses et très fortes douleurs dans le bas du ventre ;
- un malaise.

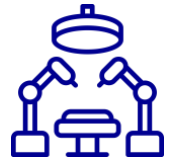


**Si vous avez ces signes inquiétants,
contactez rapidement**

- **le professionnel de santé avec qui vous avez fait l'IVG,**
- **ou allez aux urgences le plus près de chez vous,**
- **ou appelez le 15 ou le 112.**



2. L'IVG instrumentale



L'IVG instrumentale peut être pratiquée jusqu'à la fin de la 14^{ème} semaine de grossesse, c'est-à-dire maximum 16 semaines après le début de vos dernières règles.

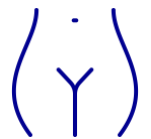
Où est pratiquée l'IVG instrumentale ?

L'IVG instrumentale est une intervention chirurgicale. Elle est pratiquée dans un hôpital ou une clinique, ou dans certains centres de santé.



Comment se passe l'IVG instrumentale ?

Le principe de l'IVG instrumentale est d'aspirer le contenu de l'utérus. Le col de l'utérus doit être élargi pour faciliter l'aspiration. On parle de dilatation du col. Pour dilater le col, des médicaments peuvent être prescrits.



Il y a 2 étapes :

L'anesthésie

L'anesthésie permet de ne pas sentir de douleur. C'est un peu comme si notre corps ou une partie de notre corps est endormi. Quand c'est tout le corps, on parle d'anesthésie générale. Quand c'est une partie du corps, on parle d'anesthésie locale.



Selon votre situation et vos attentes,
vous choisissez avec votre médecin ou sage-femme
une anesthésie générale ou locale.

Pour avoir une anesthésie, il faut d'abord
avoir fait une consultation avec un ou une anesthésiste.

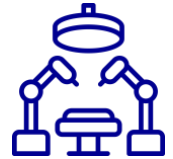
L'intervention

Une fois que l'anesthésie locale ou générale
est mise en place,

l'aspiration du contenu de votre utérus
dure environ 15 minutes.

Vous êtes ensuite sous surveillance médicale.

Vous repartez quelques heures après.



Quels sont les risques et les effets secondaires après l'IVG instrumentale ?



Les complications pendant et après l'intervention sont très rares.

Exceptionnellement l'utérus peut être abimé ou bien il peut y avoir une hémorragie.

Une hémorragie, c'est quand il y a une importante perte de sang et que cela ne s'arrête pas.

Les signes qui doivent vous inquiéter sont :

- plus de 38 degrés de fièvre ;
- des pertes de sang très importantes.

Par exemple si vous devez changer de serviette taille maxi pour les règles toutes les 30 minutes pendant 2 heures ;

- de nombreuses et très fortes douleurs dans le bas du ventre ;
- un malaise.



Si vous avez ces signes inquiétants, contactez rapidement

- **le professionnel de santé avec qui vous avez fait l'IVG,**
- **ou allez aux urgences le plus près de chez vous,**
- **ou appelez le 15 ou le 112.**



Le choix de la méthode médicamenteuse ou instrumentale



La méthode utilisée dépend de :

- **votre terme de grossesse,**
- **vos attentes,** par exemple vous souhaitez être endormie,
- **votre état de santé,**
par exemple vous supportez mal les anesthésies,
- **votre situation personnelle.**



Quelle que soit la méthode,
si votre sang appartient à un groupe sanguin négatif,
on vous injecte des anticorps dans le sang.
Ces anticorps servent à éviter tout problème
lors d'une prochaine grossesse.
Cette injection se fait en même temps
que la prise des médicaments pour l'IVG
ou dans les 3 jours suivant le début des saignements.

Apportez toujours votre carte de groupe sanguin, si vous en avez une.

3. Après l'IVG : votre suivi

Vous devez prendre rendez-vous pour une consultation de suivi avec votre médecin ou sage-femme entre 14 et 21 jours après l'IVG.

C'est-à-dire entre la 2^{ème} et la 3^{ème} semaine après l'IVG.



Cette consultation est nécessaire pour vérifier si tout s'est bien passé.



Si votre IVG est médicamenteuse,

la consultation de suivi peut se faire :

- dans un cabinet médical en ville avec votre médecin ou votre sage-femme,
- dans un centre de santé sexuelle. Avant cela s'appelait CPEF,
- dans un centre de santé,
- dans un hôpital ou une clinique.



Si votre IVG est instrumentale,

la consultation de suivi se fait avec le professionnel de santé qui a pratiqué l'IVG.



Que votre IVG soit médicamenteuse ou instrumentale, et si c'est possible pour le professionnel de santé, vous pouvez demander une téléconsultation.

Pendant la consultation de suivi, on vérifie qu'il n'y a plus de grossesse et que tout va bien pour votre corps et votre mental.

Votre médecin ou votre sage-femme vous propose aussi :

- **de parler de votre contraception** et de l'adapter à vos besoins.

Par exemple prendre une pilule contraceptive plutôt que des préservatifs.

- **d'avoir une consultation psychosociale.**

Pendant cette consultation un ou une conseillère conjugale vous aide selon

- votre situation sociale,
- comment vous vous sentez.



Pour toute question sur l'IVG :

appelez le 0 800 08 11 11.

C'est gratuit et anonyme,
cela veut dire que l'on ne sait pas qui vous êtes.



Ce document accessible à tous a été transcrit par [Com'access](#)

avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site : www.inclusion-europe.eu/easy-to-read

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Les pictogrammes sont tirés d'une banque d'images libres de droit ©Flaticon

Nous remercions vivement Elodie et Sonia de l'ESAT Moskowa (association APTE) pour la relecture et la validation du document.